

1 FÉVRIER 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 1^{ER} JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2010 À 19 HEURES SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^o 5
DONALD PILOTE	CONSEILLÈRE	DISTRICT N ^o 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire, donne les souhaits du nouvel an et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3795-02-2010**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Luc Fortin, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant au point varia. – Culture pour tous.

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance par monsieur le Maire.
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 3) Adoption du procès verbal du 11 janvier 2010.
- 4) Adoption du procès verbal du 25 janvier 2010.
- 5) Adoption des comptes du mois de janvier 2010.
- 6) Représentations – Individus et organismes inscrits
- 7) Correspondances
 - a) Fabrique de la Paroisse de Saint-Henri-de-Taillon.
- 8) Affaires nouvelles :
 - a) Modification de l'entente intermunicipale et 9-1-1 et du mode de perception des montants.
 - b) Adoption du plan de mesure d'urgence – sécurité civile de la municipalité « janvier 2010 ».
 - c) Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte.
 - d) Contrat de travail Madame Josée Fortin.
 - e) Contribution 2010, Corporation du Transport Adapté.
 - f) Appui pour demande à la CPTAQ – véloroute des Bleuets.
- 9) Affaires en cours
 - a) Rapport Station des eaux usées pour 2009.
 - b) Adoption de la liste de relève des employés municipaux.
- 10) Varia
- 11) Période de questions des contribuables
- 12) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

3796-02-2010**Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2010**

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010.

ADOPTÉE

3797-02-2010 Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2010

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2010

ADOPTÉE

3798-02-2010 Adoption des comptes du mois de janvier 2010

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil approuve les comptes du mois de janvier 2010 tels que présentés, selon la liste suivante :

Au 31 janvier 2010

LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2010

Salaires

	Employés	10 850.15 \$	
	Élus	1 658.74 \$	
			12 508.89 \$
Receveur général du Canada	<i>DAS fédérales</i>		1 744.99 \$
Min. du Revenu du Québec	<i>DAS provinciales</i>		3 752.08 \$
CSD	<i>syndicat janvier 2010</i>		204.00 \$
	<i>fond de pension janvier 2010</i>		
Caisse Pop. Taillon	<i>employés-(eur)</i>		933.94 \$
1 MAPAQ	<i>permis carnaval 2010</i>		31.00 \$
2 Socan	<i>permis carnaval 2010</i>		36.74 \$
Régie des alcools, des courses			
3 et des jeux	<i>permis hockey boule</i>		225.00 \$
4 ADMQ	<i>abonnement annuel</i>		559.06 \$
5 Alimentation St-Henri	<i>bureau, voirie, poste</i>		861.14 \$
Ass touristiques regroupement			
6 sports et loisirs	<i>contrat 2010</i>		428.93 \$
7 Attaches remorque	<i>répartition f250 projet</i>		495.41 \$
8 Bell Mobilité	<i>cellulaires</i>		181.59 \$
9 Bell	<i>téléphone</i>		338.23 \$
10 BGM informatique	<i>fournitures bureau</i>		135.44 \$
11 Bourget Rachel	<i>frais de déplacement, cellulaire</i>		219.58 \$
12 Cégertec	<i>projet</i>		38 687.99 \$
13 Collecte Coderr	<i>retour conteneur projet</i>		75.57 \$
14 Condor Sports intl	<i>sous-sol salle bellevue</i>		1 567.97 \$
15 Construction Unibec	<i>paiement #7</i>		88 330.23 \$
16 Coop Cablodistribution taillon	<i>projet</i>		510.33 \$
17 Copie Expert	<i>affiche carnaval</i>		90.30 \$
18 CRSBP	<i>cotisation 2010 bibliothèque</i>		3 210.39 \$
19 Dicom Express	<i>frais de poste projet</i>		18.67 \$
20 Entreprise Gérard Fortin	<i>aqueduc, contrat janvier</i>		15 669.05 \$
21 Entreprise Gérard Fortin	<i>projet</i>		1 492.78 \$
22 Fleury Robert Atelier	<i>réparation génératrice</i>		112.54 \$
23 Fleury Robert Atelier	<i>projet</i>		370.51 \$
24 Forage 3D	<i>retenue 10%</i>		14 318.40 \$
25 Franklin Empire	<i>aqueduc</i>		2 190.09 \$
26 Hydro Québec	<i>électricité</i>		972.26 \$
27 Lachance pièces d'auto	<i>voirie</i>		213.47 \$

28	Lavery DeBilly	<i>services professionnels</i>	1 204.92 \$
29	Les électriciens du nord	<i>lumières de rue</i>	292.35 \$
30	Lettrage GD	<i>affiche marina</i>	1 918.88 \$
31	Location d'équipement Saglac	<i>roulotte chantier projet</i>	420.80 \$
32	Marché Nordique	<i>essence projet</i>	50.00 \$
33	Mégaburo	<i>fournitures</i>	428.74 \$
34	Min. du Revenu du Québec	<i>sommaire releve 1 2009</i>	138.48 \$
35	MRC Lac-St-Jean	<i>quote-part</i>	31 074.57 \$
36	Nutrinor	<i>patinoire, voirie</i>	177.14 \$
37	Petite caisse	<i>frais de poste</i>	45.82 \$
38	Péto Canada	<i>essence</i>	340.50 \$
39	Potvin Bouchard	<i>entretien véhicule voirie</i>	23.64 \$
40	Produits sanitaires Lépine	<i>s-bellevue</i>	174.41 \$
41	Receveur général du Canada	<i>sommaire T4 2009</i>	3.52 \$
42	Restaurant Coq Roti	<i>5 à 7 Noel</i>	338.62 \$
43	Maison des Bâtisseurs	<i>cotisation 2010</i>	50.00 \$
44	Supérieur Propane	<i>chauffage garage municipal</i>	84.09 \$
45	Ultramar	<i>huile chauffage s-bellevue</i>	1 474.76 \$
		Total	228 727.81 \$

ADOPTÉE

Représentations - Individus et organisme inscrit

- Aucune représentation

Correspondance

3799-02-2010

Fabrique de la Paroisse de Saint-Henri-de-Taillon

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Henri-de-Taillon désire organiser encore cette année son Encan annuel la dimanche 11 avril 2010;

ATTENDU QUE la demande de la Fabrique pour la commandite de la Salle Bellevue les 10 et 11 avril 2010;

PAR CONSÉQUENT,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise la commandite de la Salle Bellevue les 10 et 11 avril 2010.

ADOPTÉE

3800-02-2010

Modification de l'entente intermunicipale 9-1-1 et du mode de perception des montants.

CONSIDÉRANT QUE la présente municipalité a adopté conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins de financement des centres d'urgences 9-1-1 applicables depuis le 1^{er} décembre 2009, dont copie est annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

CONSIDÉRANT QUE cette taxe remplace l'ancien tarif municipal pour le 9-1-1 de 0,47 \$ en vigueur depuis 1995;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien tarif de 0,47 \$ n'était pas perçu par tous les fournisseurs de services téléphoniques, mais seulement par ceux ayant conclu des ententes à cette fin avec les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des fournisseurs de téléphone cellulaire n'avaient pas de telles ententes, de sorte que seule une partie des clients d'un service téléphonique contribuait au financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE cela posait un problème d'équité, ainsi qu'un problème de sous financement pour les centres d'urgence 9-1-1, notamment dans le contexte où certaines personnes remplacent leur téléphone par fil par d'autres modes de téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est un montant mensuel de 0,40 \$, qui doit être payé par tout client d'un service téléphonique, quel qu'en soit le mode (téléphonie par fil ou sans fil, incluant la téléphonie par Internet et les services payés au moyen de carte prépayées), à la condition que ce service permette de rejoindre directement ou indirectement, un centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE les fournisseurs de services téléphoniques doivent, à titre de mandataires des municipalités, percevoir la taxe de leurs clients et la remettre à Revenu Québec, ce dernier la remettant à son tour à l'Agence municipale de financement et de développement de centres d'urgence 9-1-1 du Québec. Cette agence, dirigée par des représentants des municipalités, procédera à la répartition des montants entre les municipalités pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 desservant leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 a été établi en tenant compte du coût anticipé pour l'application des normes de qualité plus exigeantes (temps de réponse, continuité des services, nombre de préposés, formation du personnel, équipements, sécurité des bâtiments, etc.) qui s'appliquent depuis décembre 2009 aux centres d'urgence 9-1-1 en raison de l'entrée en vigueur du *Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Alma opère un centre de traitement des appels d'urgence au 70, rue Notre-Dame Ouest, Alma, d'où elle dispense un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (S.C.A.U.) provenant de son territoire et du territoire des municipalités ayant conclu une entente intermunicipale à cet effet avec elle, dont la présente municipalité fait partie intégrante, suivant la résolution # 2084-09-2003.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux modifications de l'entente intermunicipale en cours afin notamment d'ajuster le mode de perception de ladite taxe pour qu'elle soit directement versée par l'Agence à la Ville d'Alma, qui opère ledit centre d'urgent 9-1-1 (S.C.A.U.), dont copie de l'entente de modifications est jointe en annexe à la présente pour valoir partie intégrante à la présente;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

D'autoriser l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec à verser dès que possible directement à la Ville d'Alma, située au 140, rue St-Joseph Sud, Alma, province Québec, qui dispense un service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 (S.C.A.U.), pour et à l'acquit de la présente municipalité toutes les remises de la taxe imposées et perçues, depuis 1^{er} décembre 2009, en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1. La présente résolution a un effet libératoire pour ladite Agence à l'égard de la municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée, et ce, au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge par l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées;

D'accepter l'entente de modification intervenue entre autres avec la municipalité et la Ville d'Alma, dont copie demeure annexée à la présente pour valoir partie intégrante;

D'autoriser le maire André Paradis, la secrétaire-trésorière Rachel Bourget,
à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon ladite entente de modification ainsi que tout document visant à mettre en

œuvre la présente.

ADOPTÉE

3801-02-2010 **Adoption du plan de mesure d'urgence – sécurité civile de la municipalité « janvier 2010 »**

ATTENDU QUE le plan de mesures d'urgence a été déposé au bureau de la municipalité;

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* oblige les municipalités a adopté un plan des mesures d'urgence;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. le conseiller Germain Lemay,
ET IL EST RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le conseil adopte le plan de mesures d'urgence « janvier 2010 » de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon.

ADOPTÉE

3802-02-2010 **Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – Reddition de compte**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 43 710 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2009;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un Vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dûment complétée.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

3803-02-2010 **Contrat de travail Madame Josée Fortin**

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de fixer les conditions salariales et normatives de la secrétaire-trésorière adjointe M^{me} Josée Fortin;

PAR CONSÉQUENT,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

Que le maire, M. André Paradis est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, l'entente sur les conditions salariales et normatives de la secrétaire-trésorière adjointe,

M^{me} Josée Fortin.

ADOPTÉE

3804-02-2010

Contribution 2010, Corporation du Transport Adapté

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS;

Que la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon s'implique au niveau régulier du transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2010 préparées par la Corporation du Transport Adapté Lac-Saint-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma, mandataire, par conséquent elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes :

1. La municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac Saint-Jean Est (organisme responsable du Transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 un montant de : neuf cent quatre (904 \$) à être versé en un versement pour le 28 février 2010.
2. Ce montant additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera 25% des prévisions budgétaires de revenus totaux de 341 996\$, devant être défrayées pour le service régulier de Transport adapté Lac Saint-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2010.
3. De plus, Ville d'Alma accepte, d'une part que la subvention de 75% des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no. 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le ministère des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac-Saint-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports.

ADOPTÉE

3805-02-2010

Appui pour demande à la CPTAQ – Véloroute des Bleuets

ATTENDU QUE le projet de bonification phase III du circuit cyclable « Tour du Lac Saint-Jean » est actuellement en voie de réalisation, lequel projet de bonification est supporté financièrement par le fonds Chantiers Canada-Québec (annonce du 2 juin 2009);

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean Est est mandataire et déléguée, via une entente intermunicipale de délégation de compétence avec les MRC du Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine, pour les fins de réalisation et de construction et d'exécution des travaux relatifs au projet de développement visé par l'entente de contribution intervenue entre le MAMROT – Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) et la MRC de Lac-Saint-Jean Est;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean Est et la Corporation du circuit cyclable Tour du Lac-Saint-Jean désirent procéder à des travaux d'amélioration de la Véloroute es bleuets sur le territoire de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon;

ATTENDU QUE ces travaux font partie du projet FCCQ;

ATTENDUE QUE ces travaux d'amélioration étaient réclamés par les utilisateurs de la Véloroute des Bleuets et par les citoyens de Saint-Henri-de-Taillon depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE ces travaux rendront la pratique du vélo plus sécuritaire pour les usagers de la Véloroute;

ATTENDU QUE ces travaux rendront la Véloroute des Bleuets plus attrayante dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon;

ATTENDU QUE le tracé proposé par MRC est celui qui a le moins d'impacts sur la zone agricole;

ATTENDU QUE le producteur agricole concerné a donné son accord aux modifications proposées de même que SIAL et ses locataires;

ATTENDU QUE ce projet est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS;

QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon appuie la demande de MRC de Lac-Saint-Jean Est visant à obtenir l'autorisation de la CPTAQ pour l'aménagement d'un tronçon de la Véloroute des Bleuets tel que présenté dans le document de la MRC.

ADOPTÉE

Rapport Station des eaux usées pour 2009

Le bilan annuel de performance pour l'année 2009 des ouvrages de la station d'épuration, est remis aux membres du conseil. Les exigences de rejet sont rencontrées à 100%.

3806-02-2010

Adoption de la liste de relève des employés municipaux

ATTENDU QUE la liste de relève des employés municipaux n'a pas été révisée depuis novembre 2005;

ATTENDU QU'il y a lieu de la réviser et d'y inscrire ceux qui ont travaillé pour la municipalité en 2009;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS;

Que les personnes suivantes soient inscrites à la liste de relève des employés municipaux dont notamment :

1. Jacques Grenier
2. Roger Larouche
3. Pierre-Claude Simard
4. Jean-Guy Tremblay

ADOPTÉE

Culture pour tous

Dans le cadre du projet Culture Pour Tous, le 20 février 2010, initiation aux percussions sera offert, toute la population est invitée à y participer. Des billets sont disponibles auprès de Madame Mélissa Corbeil.

3807-02-2010 **Orignaux Route 169 et Ministère du Transport Québec**

ATTENDU QUE les médias font état de présence d'orignaux dans le secteur de Sainte-Monique;

ATTENDU QU'il y a présence importante d'orignaux sur la route 169 à Saint-Henri-de-Taillon;

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Germain Lemay, APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS;

D'inclure le secteur de Saint-Henri-de-Taillon dans les annonces du Ministère du Transport Québec et d'installer une affiche lumineuse en cette période afin de sécuriser le secteur de Saint-Henri-de-Taillon.

ADOPTÉE

Festival d'hiver – Carnaval 2010 « La Pipe Enneigée »

Le conseiller Éric Morice avise les personnes présentes que le festival d'hiver 2010, débutera ses activités le 5 février 2010 pour se terminer le 7 février 2010. Toute la population est invitée à y participer.

Période de question des contribuables

Les personnes présentes formulent différentes questions dont notamment :

- Entretien Route 169
- Projet Chute Blanche
- Émission d'Obligation
- Entretien chemin Wilson

Certificat de crédits disponibles

Je, soussignée, Rachel Bourget, certifie qu'il existe des crédits disponibles pour acquitter les dépenses autorisées aux articles 3788, 3789, 3790, 3793, 3794, 3800 et du présent procès-verbal.

Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière

3808-02-2010 **Levée de la séance**

À 8 h 10 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Donald Pilote, de lever la séance.

André Paradis,
maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière